

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE du 15 mai 2019 à 20h00**

Le quinze mai deux mille dix-neuf, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 7 mai 2019.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (19) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. JAVELLE Hervé, – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, M. GUILLERMIN François, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. RACLE Didier, Mme VINARD Béatrice, M. BREURE Laurent, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, Mme BAYARD Brigitte.

Absents au moment du vote (8 dont 6 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à Mme JUST Jacqueline), M. BOUCHET Patrick (pouvoir donné à M. BONNEFOND Philippe), M. RAPPELLI Michel, Mme MARESCAL Maryline (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. VERZELETTI-COMBES Jean (pouvoir donné à M. GARDE Amaury), Mme OUIILLON Elisabeth (pouvoir donné à Mme BASSON Christiane), MONTMARTIN Jean-François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. LOURDIN Gilles.

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) M. BREURE Laurent

FINANCES**1. Construction d'une nouvelle mairie – demande de subvention au titre du DSIL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire à solliciter de l'Etat une aide de 67 600 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de cette demande.

2. Création d'un sentier piéton longeant le Malval – demande de subvention

M. Didier RACLE note que le projet inclut la pose d'une barrière anti-moto, qui lui paraît être une mauvaise idée puisqu'elle risque de faire obstacle au passage des chevaux, et a pour effet de stigmatiser une catégorie d'utilisateur de ces chantiers.

M. le Maire répond que dans la mesure où la commune de Saint-Héand a prévu ce type de dispositif dans les aménagements qu'elle va réaliser sur son territoire, il lui paraît logique que la commune de La Fouillouse en fasse de même pour la partie du sentier qui lui incombe.

Mme Laurence BUSSIERE ajoute que les règles d'intervention de la région dans le cadre du Contrat de rivière imposent ce type d'aménagement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le projet de création d'un sentier piéton longeant le Malval,
- D'autoriser M. le Maire à solliciter de la Région une aide de 8 610 €,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de cette demande.

3. Mise au diapason de l'orgue de l'église – demande de subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver les travaux de rénovation avec mise au diapason de l'orgue de l'église Saint-Martin,
- D'autoriser M. le Maire à solliciter de la Région une aide de 6 000 €,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de cette demande.

TRAVAUX

4. Réfection des voies et réseaux du quartier Croix de Mission – attribution de marchés

M. Amaury GARDE demande si, compte-tenu de la gêne causée à la circulation par les travaux actuels et, sans doute, les travaux à venir, il ne serait pas opportun d'organiser une déviation du trafic empruntant le chemin du Coin.

M. le Maire répond que le chemin du Coin fait lui-même l'objet de travaux qui se poursuivront jusqu'au cœur du mois de juillet, et qu'il ne peut donc, malheureusement, être utilisé comme déviation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution à la société TREMA des lots pour la réfection des voies et réseaux du quartier Croix de Mission :
 - Lot n°1 – réseaux humides - tranche La Fouillouse : 121 141 €
 - Lot n°2 – réseaux secs et voirie : 223 272 € HT
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes nécessaires à la conclusion de ces marchés.

Fin de la séance à 20h40